



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 13291

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur la composition et le travail des commissions et instances consultatives placées auprès de ses services. Il lui demande plus particulièrement de lui préciser, pour l'année 2011, le nombre de membres, le coût de fonctionnement, le nombre de réunions, les actions effectives du comité des investissements à caractère économique et social. Il lui demande également de préciser si le maintien de cette structure consultative lui semble justifié.

Texte de la réponse

Le comité des investissements à caractère économique et social, créé par décret n° 96-1022 du 27 novembre 1996, est présidé par le ministre chargé de l'économie et composé de huit autres ministres ; il est principalement chargé d'examiner les programmes d'investissement d'entreprises publiques (figurant dans la liste annexée audit décret : Aéroports de Paris, SNCF, EDF, RATP...) ainsi que de rendre des avis en matière d'agrément fiscal dans des conditions prévues par le code général des impôts. La réglementation prévoit que l'instance se réunisse deux fois par an pour connaître des programmes d'investissement ; dans les faits, ces réunions ont cessé au moment de la création de l'agence des participations de l'Etat (APE), les entreprises à participations publiques ayant été considérées comme suffisamment matures pour que la programmation de leurs investissements n'ait plus à passer par cette procédure. Quant à son attribution dans le domaine des agréments fiscaux, elle n'est elle-même plus mise en oeuvre. Ainsi, compte tenu de l'inactivité de ce comité, le Gouvernement a décidé de sa suppression à l'occasion du premier comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) qui s'est tenu le 18 décembre 2012.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13291

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7284

Réponse publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1589